

**AVIS DU COMITE DU MASSIF DES ALPES
SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE PROTECTION
DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DU « ROC DE CHERE »**

VU

les articles R.332-2 et R.332-28 du code de l'environnement disposant que le projet de création d'un périmètre de protection d'une réserve naturelle nationale est transmis pour avis, dans les zones de montagne, au comité de massif ;

la saisine du comité de massif par courrier de la préfète de la Haute-Savoie adressé au commissaire de massif des Alpes, secrétaire du comité de massif, le 8 août 2025;

CONSIDERANT

- les éléments de présentation du projet fournis lors de la saisine par la préfète de la Haute-Savoie le 8 août 2025;
- le périmètre du projet entièrement inclus dans le massif des Alpes ;
- le périmètre de protection projeté, en périphérie de la réserve naturelle, est de 186 ha, dont une surface de l'ordre de 36 ha pour la partie lacustre, sur les communes de Menthon-St-Bernard et Talloires-Montmin.
- le plan de gestion actuel de la réserve naturelle qui reprend l'ensemble des connaissances du patrimoine naturel de la réserve et témoigne de la richesse écologique du site ;
- la caractérisation des pressions anthropiques sur le massif en contexte périurbain ;
- les objectifs de ce projet de création d'un périmètre de protection en périphérie de la RNN qui sont de :
 - mieux protéger la réserve naturelle par l'amélioration des échanges écologiques avec sa périphérie ;
 - limiter le dérangement de la faune présente sur la réserve naturelle ;
 - limiter les impacts sur les milieux sensibles de la réserve naturelle ;
 - permettre une gestion cohérente avec celle de la réserve naturelle et une surveillance uniforme de ces espaces sensibles.
- les enjeux portés par le schéma inter-régional du massif des Alpes et ses orientations stratégiques qui prévoient notamment de préserver les espaces à haute valeur environnementale, réservoirs de biodiversité ou « cœurs de nature » qui constituent un patrimoine d'exception, avec des mesures de protection adaptées et une gestion contractuelle des espaces naturels remarquables, sans pour autant en interdire systématiquement l'usage ;
- la contribution de ce classement à l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP) ;

Le Comité de massif des Alpes,

dont les membres ont été consultés de façon dématérialisée entre le 3 et le 22 octobre 2025,

SOULIGNE la pertinence du périmètre proposé permettant la protection de la faune et de la flore et assurant le confortement de la RNN dans un environnement sensible, afin notamment de protéger les continuités écologiques dans un contexte périurbain ; la nécessité de l'encadrement des usages et des pratiques face aux pressions qui s'exercent ; l'analyse des incidences de l'instauration du périmètre et de la réglementation associée sur les activités professionnelles et/ou de loisirs ; les actions de gestion et de suivi mises en place ; l'importance de la concertation préalable avec l'ensemble des parties prenantes.

CONSTATE la compatibilité du projet avec les objectifs de préservation et de valorisation du patrimoine naturel fixés dans la stratégie interrégionale de massif des Alpes et avec la feuille de route régionale de la stratégie nationale pour les aires protégées ;

DEMANDE toutefois au porteur de projet :

- 1) de préciser les impacts potentiels du déplacement du practice de golf sur le nouveau périmètre de protection, au nord de la route départementale ;
- 2) de veiller aux impacts de la circulation des cycles et de prendre les mesures adaptées le cas échéant ;
- 3) dans la mesure du possible, de replacer le projet dans une carte de mise en contexte plus large du lac d'Annecy qui permette de visualiser l'occupation du sol et les autres périmètres de protection autour du lac.

EMET un avis favorable, à l'unanimité des votants moins 1 abstention, **sur le projet de création d'un périmètre de protection de la réserve naturelle nationale du Roc de Chère en Haute-Savoie.**

Le 23 octobre 2025

*Vote constaté par le commissaire de
massif des Alpes, secrétaire du
Comité de massif des Alpes,*

Philippe MATHERON

Commissaire du Massif des Alpes